

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM071/2025

OBJET :
Règlementation de stationnement
Stockage matériel
Parking rue des Forges

Acte publié le
06 MAI 2025

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;
VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

CONSIDÉRANT la demande de M. Maxence GUALTIERI, en date du 30 avril 2025, pour le stockage de matériaux sur l'enrobé devant le portail de sa propriété, sise 16 A rue des Forges, du mercredi 7 mai au samedi 10 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des ouvriers et des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est sur un parking communal ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : M. Maxence GUALTIERI est autorisé à stocker des pierres d'enrochement sur l'enrobé devant le portail de sa propriété, 16 A rue des Forges, du mercredi 7 mai au samedi 10 mai 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les 2 places du parking de la rue des Forges, entre la propriété et la rue des Forges.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux afin de matérialiser le secteur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de l'emplacement réservé 48 heures avant le début de l'installation.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur Maxence GUALTIERI.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 5 mai 2025


Bernard ROMIER, Maire